

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE
DE
NEFFIES

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2024

Nombre de conseillers :

- en exercice : 15
- de présents : 11
- de votants : 15

L'an deux mille vingt-quatre le dix avril à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, après convocation légale, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David ASTRUC, Maire.

Etaient présents : Albouy Pascale – Astruc David – Bénard Fabrice - Bénézech Mathieu – Berna Camille – Berté Véronique - Descouens Marie-Sophie - Girard Maria Pia - Le Bel Jérôme - Monnin Marie-Andrée - Ulrich Marie-Agnès

Procurations : Arnaud Gérard à Monnin Marie-Andrée – Château Gilles à Ulrich Marie-Agnès
Combes Gilles à Girard Maria-Pia – Morel Evelyne à Camille Berna

Secrétaire de séance : Berna Camille

DELIBERATION N°2024 – 009 - Affectation des résultats de l'exercice 2023 sur l'exercice 2024

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal d'affecter les résultats de l'exercice 2023 sur l'exercice 2024 de la façon suivante :

Excédent de fonctionnement 2023 de : 258 420.21 €

- report en recette de fonctionnement (compte 002) : 50 000.00 €
- dotation en réserve d'investissement (compte 1068) : 208 420.21 €

Excédent d'investissement 2023 de : 497 506.78 € reporté en recette d'investissement (compte 001).

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE

Adopte à l'unanimité l'affectation des résultats 2023 sur l'exercice 2024

POUR EXTRAIT CONFORME.

LE MAIRE

David ASTRUC

